



Pollution des sols : BASOL

Base de données BASOL sur les sites et sols pollués
(ou potentiellement pollués) appelant
une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif

Télécharger au format CSV

Région : Centre-Val de Loire

Département : 45

Site BASOL numéro : 45.0056

Situation technique du site : ● Site mis à l'étude, diagnostic prescrit par arrêté préfectoral

Date de publication de la fiche : 21/05/2020

Auteur de la qualification : DREAL UT 45

Localisation et identification du site

Nom usuel du [site](#) : STECO POWER

Localisation :

Commune : Outarville

Arrondissement :

Code postal : - Code INSEE : 45240 (1 446 habitants)

Adresse : Route de Poily

Lieu-dit :

Agence de l'eau correspondante : Seine - Normandie

Code géographique de l'unité urbaine : 45000 : (165 068 habitants)

Géoréférencement :

Référentiel	Coordonnée X	Coordonnée Y	Précision	Précision (autre)
LAMBERT93	626894	6789678	Adresse (rue)	

Référentiel	Coordonnée X	Coordonnée Y	Précision	Précision (autre)
LAMBERT II ETENDU	576100	2356181	Adresse (numéro)	

Parcelles cadastrales :

Cadastré			Section cadastrale	N° de parcelle	Précision parcellaire	Source documentaire	Observations
Nom	Arrondissement	Date					
Outarville		18/09/2013	ZL	52	Localisé d'après l'adresse	Géoportail.fr	
Outarville		18/09/2013	ZL	83	Localisé d'après l'adresse	Géoportail.fr	
Outarville		18/09/2013	ZL	85	Localisé d'après l'adresse	Géoportail.fr	
Outarville		18/09/2013	ZL	86	Localisé d'après l'adresse	Géoportail.fr	
Outarville		18/09/2013	ZL	184	Localisé d'après l'adresse	Géoportail.fr	
Outarville		18/09/2013	ZL	218	Localisé d'après l'adresse	Géoportail.fr	
Outarville		18/09/2013	ZL	251	Localisé d'après l'adresse	Géoportail.fr	
Outarville		18/09/2013	ZL	254	Localisé d'après l'adresse	Géoportail.fr	
Outarville		18/09/2013	ZL	255	Localisé d'après l'adresse	Géoportail.fr	
Outarville		18/09/2013	ZR	8	Localisé d'après l'adresse	Géoportail.fr	

Plan(s) cartographique(s) :

- [plan-cartographique-45.0056--1.pdf](#)
- [plan-cartographique-45.0056--2.pdf](#)

Responsable(s) actuel(s) du site : EXPLOITANT (si ICPE ancienne dont l'exploitant existe encore ou ICPE en activité)

Nom : Maitre SAULNIER

il s'agit D'UN MANDATAIRE DE JUSTICE

Qualité du responsable : PERSONNE MORALE PUBLIQUE

Propriétaire(s) du site :

Caractérisation du site à la date du 12/12/2018**Description du site :**

Jusqu'en 2013, la société STECO POWER a exploité sur le territoire de la commune d'Outarville une unité de fabrication de batteries au plomb soumise à autorisation au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement vis-à-vis des rubriques suivantes :

- 1611 : emploi ou stockage d'acide sulfurique à plus de 25% ;
- 2550 : fonderie de plomb et alliages contenant du plomb ;
- 2662 : stockage de polymères ;
- 2670 : fabrication d'accumulateurs et piles contenant du plomb.

Le site était anciennement exploité par la Compagnie Française d'Électro Chimie puis par STECO Batteries, filiale du groupe STECO Power.

Les prescriptions de fonctionnement de l'établissement sont fixées par des arrêtés préfectoraux en date des 17 juillet 2000, 9 juillet 2004, 7 août 2007 et 6 juillet 2012.

Par jugement du 31 mai 2011, le tribunal de commerce a prononcé le redressement judiciaire de la société STECO Power et désigné Maître Saulnier comme mandataire judiciaire.

L'établissement est situé au sein de la zone industrielle de la commune et est bordé :

- au nord, par le bourg d'Outarville ;
- à l'est, par la départementale n° 110 et des terres agricoles ;
- au sud, par le lieu dit POILY et des terres agricoles ;
- à l'ouest, par la ferme du Moulin de POILY et des terres agricoles.

Aucun cours d'eau n'est présent à proximité du site.

Le site disposait d'un puisard d'évacuation des eaux pluviales en contact direct avec la première nappe (nappe des calcaires de Beauce) d'une profondeur de 23 m.

Une communication avec le réseau communal au niveau des rejets sanitaires et des vestiaires existe et peut-être un vecteur de transfert de pollution vers l'extérieur du site.

Description qualitative :

Au regard de ses activités, STECO POWER était à l'origine d'émissions atmosphériques chargées en poussières contenant du plomb et du cadmium.

Les campagnes d'analyse en plomb et en cadmium dans les cultures agricoles autour du site, réalisées depuis l'arrêté préfectoral du 14 mai 2001, n'ont pas mis en évidence de dépassement des valeurs limites réglementaires pour la consommation des produits agricoles sur les 9 parcelles analysées.

Par courrier du 14 novembre 2011, l'inspection a constaté que les analyses dans les sols des riverains ont permis de mettre en évidence une teneur en plomb et en cadmium supérieure aux valeurs limites fixées par le règlement européen. Il est également mis en évidence un cas de dépassement de la teneur en plomb maximale fixée par le règlement n°1881/2006 (CE) dans les pêches du jardin d'un riverain.

Compte-tenu de ces résultats, Monsieur le Préfet du Loiret a, par arrêté préfectoral du 6 juillet 2012, prescrit un contrôle ponctuel des végétaux cultivés dans les jardins potagers des riverains du site sur les paramètres plomb et cadmium et la réalisation d'un contrôle ponctuel de la teneur en plomb et en cadmium dans les cultures agricoles situées à proximité du site.

A la suite d'inspections menées sur le site entre 2013 et 2015 et la prise des arrêtés préfectoraux de mesures d'urgence du 02 juillet 2013, complémentaire du 22 août 2013 et de mise en demeure du 18 février 2015, le mandataire judiciaire a informé, par courrier du 17 avril 2015, la Préfecture du Loiret de la cessation d'activité de l'entreprise STECO POWER puis, par courrier du 21 avril 2015, il a communiqué, à l'inspection, le dossier relatif à la cessation d'activité comprenant les mesures prises ou prévues pour la mise en sécurité du site. Le mandataire a également précisé que l'usage futur du site qu'il envisage de considérer est un usage industriel. Cette proposition a été acceptée par la Mairie d'Outarville et le propriétaire du terrain d'assiette.

Par récépissé préfectoral du 1er juillet 2015, le site STECO Power a fait l'objet d'une cessation d'activité totale.

Dans ce contexte il a été confié à la société ASSYST ENVIRONNEMENT la réalisation d'un diagnostic de pollution de milieux sur site et hors site afin de réaliser un état des lieux de la qualité des sols et eaux souterraines.

Les résultats d'analyses du diagnostic de pollution réalisé le 29 juillet 2015 montrent les constats suivants :

- une contamination des sols significative diffuse en plomb et localisée aux métaux (cadmium, arsenic, cuivre, zinc), hydrocarbures totaux, aux HAP et PCB. La zone la plus polluée semble se localiser au droit de l'ancienne zone de stockage de déchets de plomb,
- les concentrations des composées organiques, hydrocarbures dissous, HAP, BTEX, COHV, PCB dans les eaux souterraines sont inférieures aux normes de qualités réglementaires et aux valeurs limites de qualité des eaux brutes.
- une dégradation de la qualité des eaux souterraines à l'arsenic, au cadmium et plomb sur les 3 piézomètres (PZ2, PZ3, PZ4) et plus particulièrement sur PZ4.

Lors d'une visite d'inspection inopinée, réalisée le 16 mars 2017 sur le site de STECO POWER, l'inspecteur des installations classées a constaté que la société STECO POWER exploitait, sans bénéficier de l'autorisation préfectorale prévue pour ce faire, un entrepôt de stockage de batteries neuves contenant du plomb relevant de la rubrique 4510 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Monsieur le Préfet du Loiret a, par arrêté préfectoral du 21 mars 2017, mis en demeure la société STECO POWER de régulariser sa situation administrative et lui a enjoint de mettre en œuvre des mesures conservatoires, la surveillance et le gardiennage du site ainsi que la mise en place de moyens fonctionnels de lutte contre l'incendie.

Un dossier de déclaration au titre de la rubrique 4510 a été déposé en mars 2017.

Un dossier de demande d'autorisation environnementale unique a été déposé le 13 avril 2017 pour la réalisation d'un entrepôt de stockage de batteries neuves et la mise en place d'un broyeur de batteries usagées. Le dossier a été jugé non recevable le 1er juin 2017 et est en attente de compléments de l'exploitant.

Description du site

Origine de l'action des pouvoirs publics :

Origine de la découverte :

<input type="checkbox"/> Recherche historique	<input type="checkbox"/> Travaux
<input type="checkbox"/> Transactions	<input checked="" type="checkbox"/> Dépôt de bilan
<input checked="" type="checkbox"/> cessation d'activité, partielle ou totale	<input type="checkbox"/> Information spontanée
<input type="checkbox"/> Demande de l'administration	<input type="checkbox"/> Analyse captage AEP ou puits ou eaux superficielles
<input type="checkbox"/> Pollution accidentelle	Autre : pollution atmosphérique

Types de pollution :

<input checked="" type="checkbox"/> Dépôt de déchets	<input type="checkbox"/> Dépôt aérien
<input type="checkbox"/> Dépôt enterré	<input checked="" type="checkbox"/> Dépôt de produits divers
<input checked="" type="checkbox"/> Sol pollué	<input checked="" type="checkbox"/> Nappe polluée
<input type="checkbox"/> Pollution non caractérisée	

Origine de la pollution ou des déchets ou des produits :

<input type="checkbox"/> Origine accidentelle
<input checked="" type="checkbox"/> Pollution due au fonctionnement de l'installation
<input checked="" type="checkbox"/> Liquidation ou cessation d'activité
<input type="checkbox"/> Dépôt sauvage de déchets
<input type="checkbox"/> Autre

Activité : Piles électriques et accumulateurs (fabrication de)

Code activité ICPE : H16

Situation technique du site

Événement	Prescrit à la date du	Etat du site	Date de réalisation
Mesures d'urgence	02/07/2013	Site nécessitant des investigations supplémentaires	10/03/2015
Diagnostic approfondi	22/08/2013	Site mis à l'étude, diagnostic prescrit par arrêté préfectoral	29/07/2015

L'arrêté préfectoral complémentaire du 22 août 2013 impose également au mandataire judiciaire de transmettre à Monsieur le préfet un mémoire de maîtrise des risques et de surveillance précisant l'usage prévu pour le site ainsi que les mesures prises ou prévues pour assurer la protection des intérêts mentionnés à l'article L511-1 du code de l'environnement.

De plus, l'arrêté préfectoral de mise en demeure en date du 30 août 2013 fait suite aux mesures d'urgences inscrites dans l'arrêté du 22 juillet 2013 et porte sur :
la mise en sécurité du site
l'évacuation des produits chimiques du site
l'évacuation des déchets du site.

Rapports sur la dépollution du site : *Aucun document n'a été transféré pour le moment.*

Caractérisation de l'impact**Déchets identifiés (s'il s'agit d'un dépôt de déchets) :**

<input checked="" type="checkbox"/> Déchets non dangereux
<input checked="" type="checkbox"/> Déchets dangereux
<input type="checkbox"/> Déchets inertes

Produits identifiés (s'il s'agit d'un dépôt de produits) :

<input type="checkbox"/> Ammonium	<input type="checkbox"/> Arsenic (As)
<input type="checkbox"/> Baryum (Ba)	<input type="checkbox"/> BTEX (Benzène, Toluène, Ethyl-benzène et Xylènes)
<input type="checkbox"/> Cadmium (Cd)	<input type="checkbox"/> Chlorures
<input type="checkbox"/> Chrome (Cr)	<input type="checkbox"/> Cobalt (Co)
<input type="checkbox"/> Cuivre (Cu)	<input type="checkbox"/> Cyanures
<input type="checkbox"/> H.A.P.	<input type="checkbox"/> Hydrocarbures
<input type="checkbox"/> Mercure (Hg)	<input type="checkbox"/> Molybdène (Mo)
<input type="checkbox"/> Nickel (Ni)	<input type="checkbox"/> PCB-PCT
<input type="checkbox"/> Pesticides	<input type="checkbox"/> Substances radioactives
<input type="checkbox"/> Plomb (Pb)	<input type="checkbox"/> Sélénium (Se)
<input type="checkbox"/> Solvants halogénés	<input type="checkbox"/> Solvants non halogénés
<input type="checkbox"/> Sulfates	<input type="checkbox"/> TCE (Trichloroéthylène)
<input type="checkbox"/> Zinc (Zn)	

Autres : Produit chimique - métaux - boues d'hydrocarbures métalliques - (ainsi des déchets issus de l'activité)

Polluants présents dans les sols :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Ammonium | <input checked="" type="checkbox"/> Arsenic (As) |
| <input type="checkbox"/> Baryum (Ba) | <input type="checkbox"/> BTEX |
| <input checked="" type="checkbox"/> Cadmium (Cd) | <input type="checkbox"/> Chlorures |
| <input type="checkbox"/> Chrome (Cr) | <input type="checkbox"/> Cobalt (Co) |
| <input checked="" type="checkbox"/> Cuivre (Cu) | <input type="checkbox"/> Cyanures |
| <input checked="" type="checkbox"/> H.A.P. | <input checked="" type="checkbox"/> Hydrocarbures |
| <input type="checkbox"/> Mercure (Hg) | <input type="checkbox"/> Molybdène (Mo) |
| <input type="checkbox"/> Nickel (Ni) | <input checked="" type="checkbox"/> PCB-PCT |
| <input type="checkbox"/> Pesticides | <input checked="" type="checkbox"/> Plomb (Pb) |
| <input type="checkbox"/> Sélénium (Se) | <input type="checkbox"/> Solvants halogénés |
| <input type="checkbox"/> Solvants non halogénés | <input type="checkbox"/> Substances radioactives |
| <input type="checkbox"/> Sulfates | <input type="checkbox"/> TCE |
| <input checked="" type="checkbox"/> Zinc (Zn) | |

Autre(s) polluant(s) présent(s) dans les sols :
Aucun**Polluants** présents dans les nappes :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Aluminium (Al) | <input type="checkbox"/> Ammonium |
| <input checked="" type="checkbox"/> Arsenic (As) | <input type="checkbox"/> Baryum (Ba) |
| <input checked="" type="checkbox"/> BTEX | <input checked="" type="checkbox"/> Cadmium (Cd) |
| <input type="checkbox"/> Chlorures | <input type="checkbox"/> Chrome (Cr) |
| <input type="checkbox"/> Cobalt (Co) | <input type="checkbox"/> Cuivre (Cu) |
| <input type="checkbox"/> Cyanures | <input type="checkbox"/> Fer (Fe) |
| <input checked="" type="checkbox"/> H.A.P. | <input type="checkbox"/> Hydrocarbures |
| <input type="checkbox"/> Mercure (Hg) | <input type="checkbox"/> Molybdène (Mo) |
| <input type="checkbox"/> Nickel (Ni) | <input checked="" type="checkbox"/> PCB-PCT |
| <input type="checkbox"/> Pesticides | <input checked="" type="checkbox"/> Plomb (Pb) |
| <input type="checkbox"/> Sélénium (Se) | <input checked="" type="checkbox"/> Solvants halogénés |
| <input type="checkbox"/> Solvants non halogénés | <input type="checkbox"/> Substances radioactives |
| <input type="checkbox"/> Sulfates | <input type="checkbox"/> TCE |
| <input type="checkbox"/> Zinc (Zn) | |

Autre(s) polluant(s) présent(s) dans les nappes :
Aucun**Polluants** présents dans les sols ou les nappes :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Ammonium | <input type="checkbox"/> Arsenic (As) |
| <input type="checkbox"/> Baryum (Ba) | <input type="checkbox"/> BTEX (Benzène, Toluène, Ethyl-benzène et Xylènes) |
| <input type="checkbox"/> Cadmium (Cd) | <input type="checkbox"/> Chlorures |
| <input type="checkbox"/> Chrome (Cr) | <input type="checkbox"/> Cobalt (Co) |
| <input type="checkbox"/> Cuivre (Cu) | <input type="checkbox"/> Cyanures |
| <input type="checkbox"/> H.A.P. | <input type="checkbox"/> Hydrocarbures |
| <input type="checkbox"/> Mercure (Hg) | <input type="checkbox"/> Molybdène (Mo) |
| <input type="checkbox"/> Nickel (Ni) | <input type="checkbox"/> PCB-PCT |
| <input type="checkbox"/> Pesticides | <input type="checkbox"/> Plomb (Pb) |
| <input type="checkbox"/> Sélénium (Se) | <input type="checkbox"/> Solvants halogénés |
| <input type="checkbox"/> Solvants non halogénés | <input type="checkbox"/> Sulfates |
| <input type="checkbox"/> TCE (Trichloroéthylène) | <input type="checkbox"/> Zinc (Zn) |

Autres :

Risques immédiats :

- Produits inflammables
- Produits explosifs
- Produits toxiques
- Produits incompatibles
- Risque inondation
- Risque inondation
- Fuites et écoulements
- Accessibilité au site

Importance du dépôt ou de la zone polluée :

Tonnage (tonne) :

Volume (m3) :

Surface (ha) :

Informations complémentaires :
Aucune

Environnement du site

Zone d'implantation :

Habitat : DENSE
Industrie : LOURDE

Hydrogéologie du [site](#) :

- Absence de nappe.
 Présence d'une nappe.

Utilisation de la nappe :

- Aucune utilisation connue
 A.E.P.
 Puits privés
 Agriculture, industries agroalimentaires
 Autres industries
 Autre :

Utilisation actuelle du [site](#) :

- [Site](#) industriel en activité.
 [Site](#) industriel en [friche](#).
 [Site](#) ancien réutilisé

Impacts [constatés](#) :

- Captage AEP arrêté (aduction d'eau potable)
 Teneurs anormales dans les eaux superficielles et/ou dans les sédiments
 Teneurs anormales dans les eaux souterraines
 Teneurs anormales dans les végétaux destinés à la consommation humaine ou animale
 Plaintes concernant les odeurs
 Teneurs anormales dans les animaux destinés à la consommation humaine
 Teneurs anormales dans les sols
 Santé
 Sans
 Inconnu
 Pas d'impact constaté après dépollution

pollution atmosphérique qui a amené une pollution du sol et des végétaux des jardins potagers proche du site.

Surveillance du site

Milieu surveillé :

- Eaux superficielles, fréquence (n/an) :
 Eaux souterraines, fréquence (n/an) :
Autre : société liquidée dernière campagne 2015

Etat de la surveillance :

- Absence de surveillance justifiée
Raison :
 Surveillance différée en raison de procédure en cours
Raison :

Début de la surveillance :
Arrêt effectif de la surveillance :
Résultat de la surveillance à la date du :
Résultat de la surveillance, autre :

Restrictions d'usage et mesures d'urbanisme

Restriction d'usage sur :

- L'utilisation du sol (urbanisme)
 L'utilisation du sous-sol (fouille)
 L'utilisation de la nappe
 L'utilisation des eaux superficielles
 La culture de produits agricoles

Mesures d'urbanisme réalisées :

- [Servitude](#) d'utilité publique (SUP)
Date de l'arrêté préfectoral :
- Porter à connaissance risques, article L121-2 du code de l'urbanisme
Date du document actant le porter à connaissance risques L121-2 code de l'urbanisme :
- Restriction d'usage entre deux parties (RUP)
Date du document actant la RUP :
- Restriction d'usage conventionnelle au profit de l'Etat (RUCPE)
Date du document actant la RUCPE :
- Projet d'intérêt général (PIG)
Date de l'arrêté préfectoral :
- Inscription au plan local d'urbanisme ([PLU](#))
- Acquisition amiable par l'[exploitant](#)
- Arrêté municipal limitant la consommation de l'eau des puits proche du site

Informations complémentaires :

Traitement effectué

- Mise en sécurité du [site](#)**
- Interdiction d'accès
- Gardiennage
- Evacuation de produits ou de déchets
- Pompage de rabattement ou de récupération
- Reconditionnement des produits ou des déchets
- Autre :
- Traitement des déchets ou des produits hors [site](#) ou sur le [site](#)**
- Stockage déchets dangereux
- Stockage déchets non dangereux
- Confinement sur site
- Physico-chimique
- Traitement thermique
- Autre :
- Traitement des terres polluées**
- Stockage déchets dangereux
- Stockage déchets non dangereux
- Traitement biologique
- Traitement thermique
- Excavation des terres
- Lessivage des terres
- Confinement
- Stabilisation
- Ventilation forcée
- Dégradation naturelle
- Autre :
- Traitement des eaux**
- Rabattement de nappe
- Drainage
- Traitement :
- Air stripping
- Vapour stripping
- Filtration
- Physico-chimique
- Biologique
- Oxydation (ozonation...)
- Autre :

[Imprimer la fiche](#)

[Pour tout commentaire](#) [Contactez-nous](#)